



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110702

ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT DANS LE CADRE  
DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** - M. Jean-Louis SIMON

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

**Excusés :**

***Conseillers :***

- Mme Elsie COLAS

**ENSEIGNEMENT**

**ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT  
DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,

Le cadre des orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est de contribuer au développement urbain et social des quartiers, d'intégrer et de mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur les territoires distincts, parallèlement aux objectifs prioritaires fixés : Programme de renouvellement urbain et social (PRUS).

Permettre au parent d'accompagner au plus près son enfant dans son parcours au vu de ses compétences reste l'objectif général à atteindre.

Ainsi, les nouvelles orientations opérationnelles du volet « Parentalité/Réussite Educative » proposent de :

- Favoriser le développement harmonieux de l'enfant dès son plus jeune âge et valoriser ses compétences,
- Cultiver les relations réciproques de confiance entre les familles et les institutions,
- Renforcer la cohérence des interventions des différents professionnels,
- Conforter l'articulation avec la Réussite Educative.

Le renforcement du dispositif d'accompagnement à la scolarité dans les 3 écoles de la Zone d'Education Prioritaire :

- Ernest Pérochon
- Emile Zola,
- Jean Zay

participe à la volonté de revaloriser cette zone urbaine fragile.

L'accueil périscolaire est l'outil opérationnel du développement de la politique éducative et culturelle, en termes de dynamique et de réalisations.

Ces actions spécifiques s'inscrivent dans une continuité et conduisent la Ville de Niort à solliciter à nouveau une participation financière de 30 000 euros auprès de la Communauté d'Agglomération de Niort, dans le cadre du CUCS au titre du volet « Parentalité/Réussite Educative » dont le dispositif vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et l'agglomération, à améliorer la vie quotidienne des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'intégration des populations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou le Conseiller municipal spécial délégué :
  - . à solliciter le versement d'une subvention d'un montant le plus élevé possible à concurrence de 30 000 euros ;
  - . à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
  - . à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
Le Conseiller municipal spécial délégué

**Signé**  
**Patrick DELAUNAY**